
LA CULTURE, AXE DE DÉVELOPPEMENT DURABLE DU CANTON CUENCA



GOUVERNANCE STRATÉGIE INSTITUTIONNEL ACCÈS
IDENTITÉ ESPACE PUBLIC **PARTICIPATION**
INDUSTRIES CRÉATIVES PATRIMOINE ÉCONOMIQUE

1. Contexte

Le canton Cuenca est riche d'un important patrimoine culturel constitué de grands biens matériels et immatériels, notamment des peuplements préhispaniques et un processus de métissage ayant donné lieu à une mosaïque urbaine singulière et représentative. L'essence de Cuenca est constituée par ses habitant·e·s, ses coutumes, ses valeurs, ses savoirs ancestraux, sa gastronomie et ses habits traditionnels qui, ajoutés à son paysage, en font une destination de tourisme et de résidence de différentes nationalités du monde. Cuenca se démarque par ses célébrations et ses fêtes qui façonnent son identité de grande ville à la personnalité marquée, se manifestant au travers de multiples expressions culturelles telles que la musique, le folklore, le théâtre, la danse, les rites et



les coutumes religieuses, les mythes et les légendes. Ces facteurs et l'envergure acquise par Cuenca, produit de sa déclaration comme Patrimoine culturel de l'Humanité par l'UNESCO, ont fait que ses habitant·e·s s'identifient au territoire et à son histoire et soient intéressé·e·s par la récupération de la mémoire collective et la mise en valeur de ces patrimoines.

2. Cuenca et la culture

Le cadre général des politiques du canton Cuenca se reflète dans son Plan de développement et d'aménagement territorial (PDOT en espagnol), outil technique et normatif pour la planification et la gestion intégrale du développement et du territoire. L'actualisation du PDOT a été effectuée par l'administration municipale 2014-2019, celle-là même qui avait accordé la priorité à la participation citoyenne pour sa construction. Dans ce contexte, la génération des conditions pour que la culture constitue un axe de développement et de prospérité a été établie comme l'une des politiques du Plan, au sein de la composante « Culture ».

LE PLAN DE TRAVAIL A ÉTÉ ÉLABORÉ AVEC L'APPUI DE L'ENSEMBLE DU CONSEIL MUNICIPAL (BUREAU DU MAIRE, DIRECTIONS, FONDATIONS ET ENTREPRISES MUNICIPALES), AVEC LES DIRIGEANT·E·S DES QUARTIERS, LES ARTISTES, LES AGENTS CULTUREL·LE·S, LA SOCIÉTÉ CIVILE ET LES CONSEILS DES EXPERT·E·S DE LA MISE EN ŒUVRE DE L'AGENDA 21 DE LA CULTURE.

Approuvée le 13 mars 2015 par le Conseil cantonal, cette politique naît du plan de gouvernement de M. Marcelo Cabrera Palacios, Maire de Cuenca qui, aux côtés et à travers la Commission culture de la municipalité présidée par la Conseillère Monserrath Tello Astudillo, a mené un processus de changement plaçant la culture comme pilier du développement économique, de l'équilibre environnemental, de l'inclusion sociale, de la paix et de la sécurité.



Afin de combler le manque de politiques culturelles intégrales et de modèles de gestion culturelle et d'infrastructures adéquates, et également remédier la forte concentration de biens et services culturels dans le centre historique, l'une des actions prioritaires a été la participation au programme Villes Pilotes de CGLU. Cette participation s'est accompagnée de la mise en œuvre d'un plan de travail spécifique créé en 2016, incluant 4 mesures pilotes englobant 8 projets : le Plan cantonal de la culture à l'horizon 2030 ; le Système cantonal pour la culture; le Programme de développement des industries culturelles, les Routes et la géographie sacrées préhispaniques ; les Zones spéciales pour les arts et la culture ; les Indicateurs culturels, la cartographie et le cadastre culturels et le Programme d'amélioration des quartiers à partir de l'action culturelle. Tous sont liés aux thématiques de l'Agenda 21 de la culture, de Culture 21 : Actions et des Objectifs de développement durable (ODD) 1.5, 2.3, 2.4, 4.4, 4.7, 5.5, 8.3, 8.9, 11.4 12.b, 16.1 et 16.b.

Il convient de souligner que la coopération internationale entre gouvernements locaux en cours de mise en œuvre ou ayant déjà mis en œuvre l'Agenda 21 de la culture au sein de leurs politiques et projets a permis à Cuenca de faire partie d'une plateforme où l'apprentissage se fait continuellement entre villes, notamment via les visites techniques, sommets et autres rencontres, qui leur permettent d'échanger mutuellement de bonnes pratiques municipales et les adapter dans leur contexte local. À tout ceci, il faut ajouter le rôle majeur joué par Cuenca, qui, aux côtés d'autres villes intermédiaires membres de CGLU, a apporté de la continuité au changement de paradigme du développement durable, qui inclut la culture comme son quatrième pilier et qui est reflété dans la Déclaration du Forum continental des villes intermédiaires d'Amérique Latine, organisé du 28 février au 2 mars à Cuenca.

3. Objectifs et mise en œuvre du projet

3.1. Objectifs principaux et spécifiques



L'objectif principal est de convertir la culture en quatrième axe du développement durable du canton Cuenca, par l'intermédiaire de politiques garantissant le plein exercice des droits culturels et l'élaboration de savoirs et connaissances pour la création de capacités génératrices de développement économique, inclusion sociale, équilibre environnemental, paix et sécurité.

Parmi les objectifs spécifiques :

- Créer une politique culturelle cantonale fondée sur l'Agenda 21 de la culture et Culture 21 : Actions, formulée et évaluée par le secteur public, le secteur privé et la société civile.
- Renforcer le potentiel des projets culturels comme activité économique générant de l'entrepreneuriat, de l'emploi, ainsi que des ressources financières et sociales pour améliorer l'attractivité des territoires, impulser le développement durable et promouvoir le tourisme responsable.
- Aménager la ville et le territoire avec une approche culturelle reconnaissant ses identités et en les intégrant à tous les outils de planification pour parvenir à la transition vers la durabilité.
- Accroître les possibilités de participation citoyenne, promouvoir les espaces de reconnaissance mutuelle et promouvoir le dialogue intergénérationnel et interculturel pour contribuer à la résolution de conflits et renforcer le tissu social et la résilience grâce à l'action culturelle.

3.2. Développement du projet

Principales actions mises en place

- Construction d'un Plan stratégique cantonal de la culture 2030, à travers des tables rondes ouvertes et thématiques, des tables rondes territoriales, des ateliers de travail, des enquêtes et une ébauche du plan auxquelles ont participé le secteur public, le secteur privé et la société civile.



- Élaboration d'une ordonnance de composition du Système cantonal de la culture et du patrimoine, avec pour objectif de coordonner les actions à l'échelle cantonale avec différents organismes et institutions travaillant aux initiatives culturelles et du patrimoine, selon une perspective cantonale et à long terme.
- Création de Routes et géographie sacrées préhispaniques à Cumbe, au sein desquelles ont été menées des ateliers de tourisme rural et communautaire pour les habitant·e·s des communes, et formations sur la commercialisation et l'innovation en matière de produits artisanaux et culturels, ainsi que les services touristiques.
- Constitution du premier répertoire cantonal des biens et des services culturels, rencontres professionnelles et salons pour la promotion des industries créatives.
- Restauration de demeures patrimoniales pour les transformer en maisons culturelles destinées à la création et à la production artistiques locales : Maison de la musique, Maison des artistes, Maison des arts du spectacle.
- Élaboration de la première cartographie et du premier cadastre culturels du canton comme outil de planification du territoire avec perspective culturelle.
- Création du Programme d'amélioration des quartiers grâce à l'action culturelle, à travers lequel ont été menées des interventions dans des quartiers vulnérables.

L'UNE DES ACTIONS DU PLAN EST LA CRÉATION DU PROGRAMME POUR LE DÉVELOPPEMENT DES INDUSTRIES CULTURELLES, QUI PRÉVOIT DES ATELIERS DE FORMATION POUR LE SECTEUR CULTUREL DANS DES THÉMATIQUES LIÉES AUX MÉCANISMES DE FINANCEMENTS DE PROJETS CULTURELS, DROITS D'AUTEUR·RICE·S ET INNOVATION, ENTRE AUTRES.

Le budget destiné aux actions prévues par le programme Villes Pilotes a été d'environ 25 000 \$ en 2016, il est passé à 167 000 \$ en 2017 et il se situe actuellement à 570 000 \$, avec une équipe interdisciplinaire spécialisée pour sa mise en œuvre. Le Conseil cantonal a déclaré la période de juin 2017 à juin 2018 comme « Année de la culture ». Dans ce contexte, le budget total utilisé jusqu'à aujourd'hui avoisine les 762 000 \$ environ, y compris l'investissement réalisé pour participer au programme Villes Pilotes.



4. Impacts

4.1. Impacts directs

Impact sur le gouvernement local

Cette initiative a permis à la municipalité et à l'ensemble des secteurs public, privé et la société civile de changer leur façon de percevoir la culture par rapport au développement durable. Actuellement, il est de plus en plus habituel de voir au sein de l'administration la Direction de la culture impliquée dans des processus de planification urbaine, éducation informelle, projets d'inclusion sociale pour encourager la capacité de résilience des personnes et le maintien de la paix.

Impact sur la culture et les agents culturel·le·s locaux·les

Un accent a été mis sur l'importance des industries culturelles et créatives ou économies orange, en reconnaissant la contribution des acteur·rice·s locaux·les et leur impact sur la génération de richesse et d'emploi dans le canton.

LES BUDGETS DE LA CULTURE PRÉVOIENT DÉSORMAIS L'INVESTISSEMENT DANS LA FORMATION POUR LES CONSOMMATEUR·RICE·S ET PRODUCTEUR·RICE·S D'ART ET DE CULTURE, COMPOSANTE D'UNE POLITIQUE INTÉGRALE GARANTISSANT LE DROIT DES PERSONNES À LA LIBERTÉ D'EXPRESSION, À LA PARTICIPATION, AU PATRIMOINE, AUX VALEURS ET AUX IDENTITÉS.

Impact sur la ville ou le territoire et sur sa population

La population bénéficiaire directe a été de 11 000 personnes environ pendant 2016 et 2017. Toutefois, l'impact généré à l'échelle cantonale a été plus grand en raison des multiples activités menées par la municipalité par l'intermédiaire de sa Direction de la culture, de l'éducation et du sport.



Des quartiers comme celui d'El Vecino vivent actuellement un processus de changement de leur imaginaire lié à ce territoire. L'action culturelle a généré de la cohésion sociale. Il en est de même pour les quartiers périphériques au sein desquels un travail sera effectué en 2018 avec des résidences artistiques et la création de galeries urbaines. De plus, le Plan urbain de Cuenca promeut l'espace public comme outil essentiel de la participation culturelle et de l'interaction.

4.2. Évaluation

Le premier mécanisme d'évaluation utilisé pour évaluer la politique municipale concernant la culture a été celui appliqué lors de la première phase du programme Ville Pilote en janvier 2016. Cette activité s'est basée sur le document « Culture 21 : Actions » et a compté sur la participation du personnel du Conseil municipal, des universités locales, des chambres du commerce et des industries, entre autres institutions publiques et privées, mais aussi de différent-e-s représentant-e-s de la société civile, organisations, collectifs, centres culturels et citoyen-ne-s. La deuxième évaluation doit être réalisée en juin 2018 et prévoit la création de l'Observatoire de la culture du canton Cuenca et d'indicateurs construits en se fondant sur l'Agenda 21 de la culture et Culture 21 : Actions.

4.3. Facteurs clés

La déclaration d'« Année de la culture » et la coordination de l'ensemble du Conseil municipal pour la bonne mise en œuvre du plan de travail sont une preuve de l'engagement de l'administration, qui se concrétise également dans l'augmentation du budget municipal pour la culture, les investissements dans des programmes internationaux comme celui de Ville Pilote, la désignation d'une équipe interdisciplinaire spécialisée pour mettre en œuvre le plan de travail et la création et l'institutionnalisation de projets culturels tels que le « Projet de développement des industries culturelles », le « Projet de gouvernance de la culture », le « Projet de culture, équité et inclusion sociale », entre autres, au sein du Plan opérationnel annuel de la Direction municipale de la culture.

4.4. Continuité

Pour veiller à la continuité de cette politique, la mise en place du Plan stratégique cantonal de la culture 2030 a été prévue dès le départ, afin qu'il soit approuvé par le Conseil cantonal via une ordonnance obligeant à son respect, et ce, quels que soient les mandats politiques jusqu'à 2030. À cet effet, un document guide a été rédigé pour optimiser la gestion des ressources de la municipalité pour l'exécution des projets culturels. L'approbation de ce plan est attendue courant 2018, une fois que seront achevés les processus de participation pour son élaboration.

LE PREMIER FACTEUR CLÉ POUR LA RÉUSSITE DE CETTE POLITIQUE REFLÉTÉ DANS LE PLAN DE TRAVAIL EST L'ENGAGEMENT DE L'ADMINISTRATION ACTUELLE À TRANSFORMER LA CULTURE EN MOTEUR DU DÉVELOPPEMENT DURABLE DU CANTON CUENCA.

5. En savoir plus

Cuenca a été candidate à la troisième édition du Prix international CGLU-Ville de Mexico-Culture21 (novembre 2017 – mai 2018). En juin 2018, le jury a publié son rapport final et demandé à la Commission Culture de CGLU de promouvoir ce projet comme exemple de bonne pratique de la mise en œuvre de l'Agenda 21 de la Culture.

Cette fiche a été rédigée par Andrea Malquin Maura, coordinatrice du programme Ville Pilote à la Direction municipale de la culture, de l'éducation et des sports, Cuenca, Azuay, Équateur.

Contact : amalquin@cuenca.gob.ec

Site Internet : <http://www.cuenca.gob.ec/>